
Contrat de formation professionnelle Qi Gong

Enseignant / animateur Qi Gong

Articles L.6353-3 à 6353-7 du code de travail

À conclure avec un stagiaire entreprenant à ses frais une formation en qualité de « particulier »

Nom, prénom et adresse du co-contractant ci-après désigné le stagiaire :

➤ **Etabli entre d'une part :**

Nom/prénom –

Adresse

Code postal Ville

Téléphone :

Date de naissance

Profession

Email@

➤ **Et d'autre part l'organisme de formation :**

Mme Sempé Mary

Enseigne : Ecole Kokoro

6 rue du Presbytère 64300 Maslacq

Siret n° : 513 684 548 00029

TVA non applicable, article 293B du CGI

Enregistré sous le n° : 72 33 09018 33 auprès du Préfet de Région Aquitaine

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Tél. : 06 85 56 21 92

Est conclu un contrat de formation professionnelle, en application des articles L.6353-3 à 6353-7 du code de travail.

Article 1. Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : «**Enseignant / animateur Qi Gong**»

Les brochures « annexe 1 », (*consultables sur chaque page des modules*), de ce contrat décrit en détail cette formation. Elles précisent notamment :

- ✓ Le public (entreprises et stagiaires) concerné par cette formation ;
- ✓ Les objectifs visés par cette formation ;
- ✓ Le niveau de connaissance pré requis ;
- ✓ Le contenu du cours ;
- ✓ L'organisation pédagogique ;
- ✓ Les méthodes de validation ;
- ✓ La sanction de la formation.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de la brochure laquelle constitue un élément du présent contrat.

Article 2. Nature et caractéristique des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif : l'acquisition théorique et pratique nécessaire à la pratique du Qi Gong.
- Sa durée est fixée à : 218 heures
- Moyens pédagogiques et techniques : photocopiés des cours et clef USB
- Moyens de suivi : évaluations théoriques et pratiques à chaque session.
- Modalités d'évaluation de la formation : évaluation de fin de niveau et Attestation de suivi.
- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : Attestation de participation et Certificat de Qualification Professionnelle « **Enseignant / animateur Qi Gong** ».

Article 3. Niveau de connaissances préalables nécessaire – Prérequis

Prérequis nécessaires à l'inscription et au suivi de nos formations.

Le stagiaire reconnaît :

- être majeur,
- avoir effectué des tests d'entrée préalables pour la formation Qi Gong
- Avoir écrit une lettre de motivation spécifiant l'objectif professionnel à l'issue de la formation ainsi qu'un CV du parcours préalable du candidat.

Par ailleurs, le stagiaire est informé qu'il doit être en **parfaite santé physique et mentale**. Dans le cas contraire, le stagiaire devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la formation Qi Gong.

Article 4. Organisation de l'action

-L'action de formation aura lieu :

6 rue du Presbytère 64300 Maslacq (France)

-Horaires :

Samedi de 10h à 18h et le dimanche de 9h30 à 15h soit 12 heures.

-Elle est organisée pour un effectif d'au-moins 20 stagiaires.

-Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :

« **Enseignante Qi Gong – CQP Arts Energétiques et Martiaux Chinois et Praticienne Médecine Chinoise** »

Article 5. Formatrice

Noms Prénoms Titres et qualités

-SEMPE Mary – Enseignante et Formatrice – Praticienne Médecine Chinoise

Article 6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché dans les locaux de l'organisme.

Article 7. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8. Dispositions financières

Le prix de l'action de formation Qi Gong sur deux ans est fixé à : 2 616 €. TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

-Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **200 euros au nom de l'association Qi Ling**. Ceci constituant un acompte.

-Le paiement du solde, soit **2 416 €** à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon **10 virements mensuels de 242 €**.

Un chèque supplémentaire de **32 €** établi au nom de l'association Qi Ling permettra de commander la licence de la fédération FAEMC, et sera renouvelée chaque année.

Paiement par virement à l'ordre de : « **Association Qi Ling** »

IBAN : FR40 2004 1010 0115 1118 8P02 291

BIC : PSSTFRPPBOR

Article 9. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation de la part du stagiaire, 30 jours avant le début de la première année de formation, dans le cas d'un encaissement reçu, le remboursement intégral sera fait. Pour un cas de force majeure, le contrat de formation professionnelle est résilié. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de la valeur prévue dans le présent contrat.

- Après cette date, ainsi que pendant la fin de la formation, la totalité de la formation reste due et l'encaissement sera opéré suivant ce contrat ou l'accord validé par écrit avec le stagiaire. Les désistements sont acceptés par courrier postal ou par mail et sont validés par une réponse de l'organisatrice **uniquement par mail. Merci de vous assurer de la réception.**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié, les acomptes versés sont restitués.

« L'école de formation se réserve le droit de décaler la date de début d'une formation voire de l'annuler si le nombre de participants est insuffisant. Les modalités de décalage sont communiquées au moins une semaine avant le début de la première session. »

En cas de résiliation du présent contrat par le bénéficiaire ou en cas d'abandon en cours de formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la préparation et/ou la réalisation de l'action de formation.

- En cas d'abandon et quel que soit la période du stage ou de la formation, le montant total reste dû.

- En cas de désistement et dans le cas où votre candidature en liste d'attente n'a pas abouti, votre bulletin ainsi que les chèques sont détruits par l'organisatrice. Nous ne vous renvoyons pas ces documents.

En cas d'absence, il n'y a pas de restitution du montant du cours. L'étudiant(e) doit prévenir l'organisatrice par téléphone ou par @-mail au plus tard (si possible) 48 h avant le cours. Il doit s'organiser auprès des autres élèves pour récupérer ses supports de cours et les notes. **Pas de passage d'examens en cas d'absences répétitives.**

Article 10. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'instance de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige et la loi applicable est la loi française.

Article 11. Responsabilités

Le bénéficiaire fait son affaire de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers.

Conditions et modalités

- 1) Les enregistrements audio des cours sont interdits. Tout contrevenant ne sera plus accepté en cours et le montant total de la formation sera encaissé.
- 2) Le stagiaire s'engage à ne jamais transmettre les notes ou supports de cours aux personnes n'ayant pas suivi cette formation.
- 3) L'adresse email de l'étudiant sera enregistrée et uniquement utilisée pour lui envoyer la Newsletter de l'école Kokoro Bruges et de l'association Qi Ling.

Les candidatures sont recevables à la réception du contrat lisiblement complété sur toutes les pages, signé, daté et accepté, accompagné du règlement total ou du justificatif suivant les options ci-dessous.

Le stagiaire peut régler selon son choix en s'assurant d'être à jour de ses règlements.

Après validation du contrat, le stagiaire est définitivement inscrit et recevra sa lettre de confirmation d'inscription comprenant les éléments utiles pour sa formation, **uniquement sur l'adresse e-mail inscrite sur son bulletin.**

Je certifie sur l'honneur avoir lu et accepté les clauses du contrat ci-dessus, ainsi que les dates, le programme et toutes les informations concernant la (les) formation (s) qui sont disponibles sur le site : <http://www.formationsprofessionnellesgironde.fr>

Fait en double exemplaire, à

Le

Pour le stagiaire
(Nom et prénom du stagiaire)

L'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

« Lu et accepté »

Signature

Signature et cachet